



## SAISON 2015/2016 - CHARTE DES REPETITIONS AU CARGO DE NUIT

Chers amis musiciens,

Afin de maintenir le bon fonctionnement du matériel, et la qualité de l'encadrement, un certain nombre de « règles » sont bonnes à connaître.

Le musicien responsable du groupe répétant au **CARGO DE NUIT** devra avoir signé le règlement en acceptant ainsi toutes les clauses. Le non-respect d'une de ces clauses pourrait entraîner son exclusion du local.

Ce règlement est valable pour la saison 2015 / 2016, mais peut être modifié par la direction, dans ce cas, le groupe signataire en sera averti.

### Article 1 - L'inscription

Tous les musiciens désirant répéter au **CARGO DE NUIT** doivent être titulaires d'une carte d'adhérent du Cargo de Nuit pour la saison 2015 / 2016 (*valable du 1 septembre 2015 au 30 juillet 2016*).

La carte coûte **15€** et peut être achetée aux bureaux de l'association Andromède (7 av. Sadi Carnot 13200 Arles)

Une caution d'un montant de 300 euros (par chèque libellé à l'ordre de l'association ANDROMEDE émis par l'un des membres du groupe ou de son représentant légal) sera déposée. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition. Les réparations seront à la charge des personnes concernées.

Cette caution ne sera valable que pour une seule formation musicale. Elle sera rendue en fin de saison.

Tous les musiciens devront prendre connaissance de ce règlement intérieur.

### Article 2 - Les conditions d'accès

Les musiciens ne peuvent accéder au studio de répétition que s'ils ont réservé et réglé la cotisation.

Un régisseur accompagne le groupe à l'entrée de la salle de répétition. Si le groupe arrive en retard, il attendra 15 minutes. Au-delà ce temps, la séance sera perdue.

En début de séance, un état des lieux sera réalisé. A la fin, tout doit être rangé, remis dans l'état initial, dans les horaires impartis.

A l'issue, un nouvel état des lieux sera effectué.

Les jours et créneaux (par tranche de 3 heures) de répétitions sont les suivants :

**MARDI** : 14h – 17h / 17h – 20h / 20h – 23 h

**JEUDI** : 14h – 17h / 17h – 20h / 20h – 23 h

En cas de concert programmé sur un de ces deux jours aucune réservation ne sera possible.

### Article 3 – La réservation

Toute réservation doit se faire par téléphone au 04.90.49.55.99 et devra ensuite être confirmée par mail.

Les inscriptions et le paiement de la cotisation doivent être effectués avant le jour de la première répétition.

Le paiement à l'heure, au mois ou au trimestre est exigé au moment de la réservation.

La réservation n'est effective qu'après le paiement.

Les absences ne seront pas reportées sauf cas exceptionnel.

Une réservation au nom d'un groupe ne peut être transmise à un autre groupe. Le régisseur studio se réserve le droit de refus.

### Article 4 – Salle de répétition

Il est préparé par le régisseur à l'arrivée du groupe selon ses besoins. Si un changement intervenait, il est donc préférable de le signaler lors de la réservation de la salle.

Le bon fonctionnement du matériel est contrôlé avant et après chaque répétition, le groupe pourra profiter de la présence du régisseur pour s'assurer de ce bon fonctionnement, au début et à la fin de la répétition.

Le groupe peut faire appel au régisseur à n'importe quel moment de la répétition sous réserve de sa disponibilité. Le groupe pourra alors lui demander conseil.

Le groupe ne doit pas quitter la salle avant l'arrivée du régisseur (en cas de vol ou de vandalisme, le groupe serait tenu responsable).

### Article 5 – Règles de vie

Le ou les utilisateurs de la salle sont tenus pour seuls responsables, pendant toute la durée de la répétition, de l'équipement mis à disposition par l'association ou leur appartenant.

**LE CARGO DE NUIT** décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel des usagers déposé dans les locaux ou laissé dans les véhicules.

Le hall d'accueil, les locaux et l'espace de répétition sont des espaces non-fumeurs.

La nourriture et les boissons sont interdites dans la salle, sauf l'eau en bouteille bouchée.

La partie restaurant est un lieu où la nourriture et les boissons sont autorisées. Merci de laisser le lieu propre.

Lors des créneaux de répétition le bar du Cargo de Nuit est fermé.

L'usage de stupéfiants est strictement interdit dans l'enceinte.

La présence de personnes étrangères au groupe est strictement interdite dans la salle.

Nom, Prénom, email et numéro de téléphone et signature du responsable du groupe précédés de la mention « lu et approuvé »

NOM : .....PRENOM : .....TELEPHONE : .....

EMAIL : .....SIGNATURE :